



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°63-2024-064

PUBLIÉ LE 6 MARS 2024

Sommaire

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme / Service Economie Agricole

63-2024-02-27-00002 - arrêté DDT63/SEA-2024-01 portant autorisation de cultiver du maïs consommation en zone de production de maïs semence pour l'année 2024 (7 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Cabinet

63-2024-02-28-00001 - Liste nominative des candidats admis à l'examen de formateur en prévention et secours civiques (par ordre alphabétique) session du 28/02/2024 (1 page)

Page 11

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2024-02-27-00002

arrêté DDT63/SEA-2024-01 portant autorisation
de cultiver du maïs consommation en zone de
production de maïs semence pour l'année 2024



**ARRÊTÉ N° DDT63/SEA-2024-01
portant autorisation de cultiver du maïs consommation en zone
de production de maïs semence pour l'année 2024**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi du 11 octobre 1941 sur l'organisation du marché des semences, graines et plants, complétée et modifiée par la loi du 2 août 1943 relative au renforcement du contrôle de la production et du marché des semences, graines et plants ;

Vu le décret du 24 février 1942 instituant le Comité Technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

Vu le décret n° 62-585 du 18 mai 1962 relatif au Groupement National Interprofessionnel des Semences (G.N.I.S.) ;

Vu la loi du 22 décembre 1972 relative à la création des zones protégées pour la production de semences ou plants ;

Vu le décret n° 73-473 du 14 mai 1973 pris pour l'application de la loi du 22 décembre 1972 ;

Vu les arrêtés de Monsieur le Ministre de l'Agriculture du 9 décembre 1974 portant création de la zone protégée de production de maïs semence n° 1 – Puy-de-Dôme – et des 17 mars 1977, 2 juin 1978, 24 décembre 1981, 28 janvier 1982, 9 mai 1985 et 1er décembre 1988 portant extension de cette zone ;

Vu l'arrêté n°2023-1608 du 26 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Guilhem BRUN, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté n°DDT63/SG/2023-06 du 4 octobre 2023 portant subdélégation de signature de M. Guilhem BRUN, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs ;

Vu la liste des demandeurs d'une autorisation de semis de maïs consommation, déposée à la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont autorisés à effectuer des cultures de maïs consommation dans la zone de protection des maïs semence, les agriculteurs en ayant fait la demande pour la campagne **2024** à la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, et ce sur les parcelles énumérées ci-dessous :

Nom Raison sociale	Adresse	Commune(s) d'implantation	Lieu-dit(s) d'implantation	Référence(s) cadastrale(s)
MARANDON Cédric	1, place de l'église 63340 VICHEL	SAINT-YVOINE	Sous bois La marque Les bardelles	ZH13, ZH14 ZD82 ZH7, ZD89
EARL de BOURBON	1, Bourbon 63500 SAINT-YVOINE	SAINT-YVOINE	Bourbon	ZH33
GAEC du VERGER	8, rue Danielle Teyssier 63340 NONETTE- ORSONNETTE	LAMONTGIE NONETTE- ORSONNETTE	Vazérat Ile Pommier Solignat noyer Sondes Glimounes	ZB4 à ZB8 ZC9 à ZC21 ZD180 à ZD182 ZA254, ZA255, ZA257 ZB26
EARL du MARAIS	le Marais – route de Chavaroux 63720 CHAPPES	CHAVAROUX	La bade	YC189, YC190 YA275
CHAMBON Sébastien	5, impasse du puy 63430 LES MARTRES D'ARTIERE	LUSSAT LES MARTRES D'ARTIERE CHAVAROUX	Le champ des charmes Le champ de la boule Le champ de Limagne Les vorts La colombière La colombière	ZV26, ZV27 ZN247, YH29 YV10 AA19 AB25 à AB33 AB39 à AB44
SALEM Joachim	4, rue des granges – Tirande 63720 SAINT-IGNAT	SAINT-IGNAT	Champ rolland	YI3 à YI6, YI39, YI40
EARL DELSUC	Chauzat 63340 NONETTE- ORSONNETTE	NONETTE- ORSONNETTE	Vazerat Challonge	ZB158, ZB159, ZB161, ZB113 à ZB116 ZA14, ZA171, ZA6 à ZA9
ROUGIER Pascal	17, rue des chardonnets 63310 SAINT-ANDRE- LE-COQ	SAINT-ANDRE-LE- COQ	Le champelin Les roches Les pessats	YD7, YD8 YH60 YD39, YD40
GIROT DE LANGLADE Bernard	Montoron 63320 NESCHERS	PARDINES NESCHERS	Groulas Montoron	ZH35 AI1, AI2, YH40
EARL de NOUZERA	Montoron 63320 NESCHERS	NESCHERS	Triovera	YH34, YH58
OMBRET Grégory	9, impasse du gravier – Brossel 63500 LE BROC	LE BROC	Blanède	ZF48, ZF49, ZF61, ZF104
BRUNET Robin	9, rue du stade 63460 ARTONNE	ARTONNE CHAMBARON-SUR- MORGE	Les fonzeaux Nantillat Sous les vignes Marais de Davayat	YH4, YH5, YH44 YI92 à YI94 YL4 à YL7 YD89
SCEA CELLIER	4, impasse des jardins 63360 LUSSAT	LUSSAT	L'ormeau L'aigue Chalonet Les replats Les rivaux Jarlot Le marais	ZT56, ZT70, YP27, YP28 ZT44 à ZT53 ZT08 ZW46 à ZW48, ZW12 ZT172, ZT194 ZR67 ZV129

		LES MARTRES D'ARTIERE	Saint-Georges	YT17 à YT19
		SAINT-BEAUZIRE	Les bourdières	YK70, YK71
		ENNEZAT	Pont-à-Brand	ZO29, ZO30
		AULNAT	Les oches Le pracheleix	AI1 AC38, AC44, AC221
EARL des PALETTES	La boissière 63160 REIGNAT	CHAURIAT	Montlard	YH42
		BILLOM	Les palettes	YS79
		MOISSAT	Champ froment Les lites Pré viguiet La boissière Le coudert	ZO20, ZO21 ZO231, ZO232 ZP56, ZP57 ZL101, ZL104 ZL5, ZL6
		REIGNAT	La boissière	ZC44
EARL DOCHER	La prade – route de Cournon 63160 BILLOM	BILLOM	Paturaux La prade	YI80, YM16
SCEA MONNET	25, rue du général Baurot- Chassenet 63260 THURET	SURAT	Les quarles	YC1, YC2
		BUSSIERES-ET- PRUNS	Poursillat	ZM52
		SAINT-CLEMENT-DE- REGNAT	Champ d'allot	YE31, YE33
SCEA NADEGE SAUZADE	5, rue de la barre 63310 VILLENEUVE- LES-CERFS	VILLENEUVE-LES- CERFS	Vaures Font Saint Julien Grand pré Versannes	ZI105 ZC48, ZC187 ZD39, ZD40 ZD46, ZD50, ZD60
		MÂRINGUES	Lissertière	ZT21 à ZT23
		SAINT-ANDRE-LE- COQ	Boules Champ bertin Praquoi Pales	YI18 YA111 YM21 à YM23, YM52 YC44
		BAS-ET-LEZAT	Mourneau	ZE147
		RANDAN	Cartaud	ZV39, ZV40
		SAINT-DENIS- COMBARNAZAT	Champ rallat	ZL92, ZL93, ZL110
BORROT Marcel	7, rue Pré du moulin 63260 THURET	THURET	Le pouzaret Ronzière	YP94 YN12
SCEA CAP-ANDRE	5-, rue des quatre saisons – Clémentel 63310 SAINT- CLEMENT-DE-REGNAT	SAINT-CLEMENT-DE- REGNAT	Pérignat Prés marteaux Bonnot la prade Champ Dalot	YE40 à YE42, YE46, YE48 YN35 à YN38 YN39, YN63 YE26 à YE30
EARL LA CROIX DES RAMEAUX	6, rue de la croix des rameaux 63260 THURET	THURET	Les sauvages Champ de l'oie Champ des farges Vicaria	YI6 à YI11 YP92 YM10 YO3, YO4, YO17
EARL THIVAT	3, rue de la barre 63310 VILLENEUVE- LES-CERFS	SAINT-CLEMENT-DE- REGNAT	Les moulins	YK13, YK14
		VILLENEUVE-LES- CERFS	Ch. l'armot	ZI88, ZI89
PALLAGET Annie	18, route les prés gelés 63310 SAINT-ANDRE- LE-COQ	MARINGUES	Lamothe Faveron Debat	ZS81 ZS154, ZS310 ZT74

GAEC JARRIGE PERE ET-FILS	19 bis, rue de la république 63114 AUTHEZAT	COUDES PLAUZAT	Teirut Lia	ZD110 à ZD127 ZA3 à ZA12
EARL DE BEAUPRE	Les petites macholles 63200 RIOM	RIOM	Dobot	ZW92 à ZW121
EARL LES HIRONDELLES	Chez Duportail 63360 SAINT-BEAUZIRE	SAINT-BEAUZIRE RIOM	Duportail silo Les grandes	YP14 YA18, YA45, YA46, YA48
SCEA LITTES BERGERES	35, rue des bleuets 63200 MENETROL	MENETROL	Communaux	ZE32 à ZE51, ZE58
EARL LA GRANDE BOGNE	La grande bogne 63360 SAINT-BEAUZIRE	SAINT-BEAUZIRE GERZAT	Champ véret Champ redon Courlande	YK72, YK73 YL6, YL20 à YL23, YL54, YL56 ZW60
EARL d'EPINET	9, chemin de Malintrat – Epinet 63360 SAINT-BEAUZIRE	SAINT-BEAUZIRE	Pré la ville Le grand verger Champ véret Les gages Le pradeix	YK25, YK30 YK5, YK8 ZE40, ZE45 YL71 YS33
SCEA du SURRY	22, chemin de pimpecourt 63360 LUSSAT	RIOM	Macholles Est	YA77, YA214
SARL JFG SOL	24, chemin de la garenne 63730 LA SAUVÉTAT	PLAUZAT	La prairie	YE13 à YE15 YB29 à YB33
MORDIER Alain	8, rue d el'Ambène 63720 ENTRAIGUES	ENTRAIGUES	Croix blanche	YA64, YA65
EARL ROUGIER-TRAVERSE Hervé	63350 SAINT-LAURE	SAINT-LAURE SURAT	Mas Garambaud Biaux Maziaux Mure Moutade Eminas	YH41, YH42 YH82 YB122 à YB125 YA14 YA57 YE43 YD52, YD56
CHAUFFOUR Eric	La charmette 63350 SAINT-LAURE	SAINT-LAURE	La moutade Les mazaïux Le colombier	YE36 à YE42, YE63, YE64 YA10, YA12 YH21
EARL de la MOTTE VERTE	35, rue du château d'eau – Champeyroux 63720 SAINT-IGNAT	SAINT-ANDRE-LE-COQ SAINT-IGNAT SAINT-LAURE	Les allées Les champs roland Les plaines du marais La motte verte Les garambauds	YI41 YI7 YH41, YH42 ZH5 à YH8 YH73
GAEC ROCHE NF	Village Ornon 63190 LEZOUX	LEZOUX	Saint-Rome	YD55 YD7, YD8
CROSNIER Lionel	Champ d'arvouez 63720 CHAPPES	CHAPPES ENNEZAT	Pacher Les rivaux	YB15 YE9
GAEC IMBERT	11, route de la gravière 63200 PESSAT-VILLENEUVE	PESSAT-VILLENEUVE RIOM	Sous le cimetière La garde séchoir La garde pierrot Les vergers Planchepaleuil Le chandelier Le pointu La gravière Entre les deux lignes Maupertuis vidal	YB16, YB17 YB56 YC67 YC7 YL150 YL70 YL73 YL415 YL293 YM7, YM8

CIBERT-GOTON Olivier	2, rue des lilas – Champeyroux 63720 SAINT-IGNAT	ENNEZAT	Haut de la crèche	YC122, YC123
GAEC du PALAIS	6, rue de l'église 63720 ENNEZAT	SAINT-IGNAT ENTRAIGUES	Champ du portail Les celins	YM34 à YM37 YA112 à YA114
EARL de la COURDIACHE	19, rue de la courdiache 63116 BEAUREGARD- L'EVEQUE	BEAUREGARD- L'EVEQUE	Tourzet	ZE16
ROCHE Christophe	12, rue des gravières 63116 BEAUREGARD- L'EVEQUE	SEYCHALLES	Le petit marais	ZC99 à ZC101
DESFORGES Julien	L'éguille 63350 CULHAT	LEMPY	Chanolle Itourt Rieux Nord	ZA76 ZD72 à ZD74 ZA26
COHADE Jean- Christophe	Route de Ménétrol 63360 SAINT- BEAUZIRE	SAINT-BÉAUZIRE	Bois clairs Paquaires Convrenat	YO37 YO14 à YO16 YN52
ARNAUD Hervé	4 bis, rue du creux du buisson 63350 JOZE	JOZE	Les eaux minérales	ZT56
PEROL Pascal	24, rue du champ 63350 JOZE	JOZE	La sérita	YB3 à YB6
EARL MARTILLAT	Martillat 63720 CHAPPES	CLERLANDE ENNEZAT	Le grand pré Champ picou	ZP23 ZS26, ZS27
CHOFFOUR Corinne	3, rue du désir – Tirande 63720 SAINT-IGNAT	SURAT	Les pépouses	YH 191
MONTEL Arnaud	9, route de Chatel-Guyon 63200 YSSAC-LA- TOURETTE	PESSAT-VILLENEUVE RIOM CHATEL-GUYON	Les échards Les lattes Mirabel Tarconnet	YH22 YA2 BN626 ZC733
EARL CHAUTY	14 rue Francisque Gaillot 63200 SAINT-BONNET- PRES-RIOM	RIOM SAINT-BONNET- PRES-RIOM DAVAYAT PESSAT-VILLENEUVE	La vendée Maupertuis Les gardannes Les roudadoux Le mas Les échards	YN16 YM82, YM99 YB177 ZC752 ZA102 YH30 à YH34
MOULIN Nadine	19 rue de Nantillat – Glénat 63460 ARTONNE	AIGUEPERSE ARTONNE	La mange La boule Les arbins Sous les prés Nantillat	ZN64, ZN65 YH18 à YH20 YH1, YH2 YH43 YH24
EARL LA COTILLE	32 rue de la fontaine de Jade 63460 ARTONNE	ARTONNE	L'étang	ZM70, ZM71
GAEC des COTES	Glénat 63460 ARTONNE	THURET SARDON ENNEZAT BUSSIERES-ET- PRUNS	Genetières Fontrate La motte Manchan Le pré du cheval Les charmes Chanteloup Le chêne Coreil	YA65 YI16 YL19, YL20 YC57 à YC61 ZV38 à ZV40 ZH49 à ZH52 ZI7, ZI9, ZI10, ZI59 ZL18 à ZL20 ZN3

BOURLET Jean-Raymond	18 rue des pampins 63260 SAINT-AGOULIN	COMBRONDE SAINT-MYON	Terre rouge Querias Revivre	YB76 ZI36 ZI65
----------------------	---	-------------------------	-----------------------------------	----------------------

Article 2 – Ne sont pas autorisés à effectuer des cultures de maïs consommation dans la zone de protection des maïs semence, les agriculteurs en ayant fait la demande pour la campagne **2024** à la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, et ce sur les parcelles énumérées ci-dessous :

Nom Raison sociale	Adresse	Commune(s) d'implantation	Lieu-dit(s) d'implantation	Référence(s) cadastrale(s)
SALEM Joachim	4, rue des granges – Tirande 63720 SAINT-IGNAT	SAINT-ANDRE-LE-COQ	Pagnant	YK28 à YK30
ARNAUD Hervé	4 bis, rue du creux du buisson 63350 JOZE	JOZE	Les martines	YB23, ZN82

Article 3 – Sont autorisés à effectuer des cultures de maïs consommation dans la zone de protection des maïs semence, les agriculteurs listés ci-dessous, ayant fait la demande pour la campagne **2024** à la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, et ce sur les parcelles énumérées ci-dessous, **SOUS RESERVE** de la mise en place des mesures d'isolement par rapport aux parcelles de maïs semence :

Nom Raison sociale	Adresse	Commune(s) d'implantation	Lieu-dit(s) d'implantation	Référence(s) cadastrale(s)
GAEC DAIM	Les vallots 63720 CHAPPES	LES MARTRES-SUR-MORGE	La ferme	YD12
CROSNIER Lionel	Champ d'arvouez 63720 CHAPPES	ENNEZAT	Chez canard	ZT32, ZT33
GAEC du PALAIS	6, rue de l'église 63720 ENNEZAT	ENNEZAT	Les champiaux	ZT28
PEROL Pascal	24, rue du champ 63350 JOZE	JOZE	La colombière	ZX37, ZW18 à ZW22
EARL MARTILLAT	Martillat 63720 CHAPPES	ENNEZAT	Les charmes	ZW5, ZW6

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27.02.24

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale adjointe des territoires,


Johanna DONVEZ

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet.

Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2024-02-28-00001

Liste nominative des candidats admis à l'examen
de formateur en prévention et secours civiques
(par ordre alphabétique) session du 28/02/2024



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

**Liste nominative des candidats admis à l'examen de
formateur en prévention et secours civiques
(par ordre alphabétique)
session du 28/02/2024**

Civilité	Prénom	NOM
M	Ludovic	VALTY
M	Étienne	LE MONNIER
M	Cyril	DUVAUCHELLE
Mme	Marjorie	PETITGENET
M	Jeddy	COUTOUYEN

À Clermont-Ferrand, le 28/02/2024.

Le président du jury :

Laurent LANUS

Les membres du jury :

Philippé BEAUDONNAT

Jean-Robert ESTIENNE

Julien GRONDIN